

Compte rendu de réunion du 02/03/2020

Le 02 mars 2020, à 18h30, le comité syndical s'est réuni à Beynac et Cazenac, sous la présidence de M.LALUE.

Convocation en date du 20 février 2020.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2019, compte administratif 2019
- Budget primitif 2020
- Présentation de G. SAPHARY, technicien de rivière
- Secteurs inclus dans le bassin versant Dordogne karstique et non adhérents
- Questions diverses.

Conseillers : en exercice : 32 présents : 24 votants : 26

Présents : Mmes N.FRICONNET, L.GENDRE, M.LINDSTRÖM, A.MERLE, F.MARTINET, S.QUAILLET ; MM G.ARPAILLANGE, P.BONNEFON, J.BOUCHER, H.CARVÉS, JL.CHAZELAS, Michel FIOL, G.FOURREAUX, G.FOURNET, P.GREZIS, JB.LALUE, S.LANDEMAINE, A.LAPORTE, JP.LESVIGNE, M.MARTY, A.PASSERIEUX, JP.SERVOIR, F.TROUVÉ.

Absents excusés : L.DAUBIÉ, A.GERMAIN, B.PISTOLOZZI, M.SLAGHUIS.

Pouvoirs : de Mme VILLARD à M ARPAILLANGE, de Mme DAUBIE à M LALUE.

Président de séance : M LALUE

Secrétaire de séance : JP.SERVOIR

En présence de : D.GUIGUE (CCSPN), C.AUDIVERT, M.DIOT, G.SAPHARY (SMETAP).

Préalable

Lecture et validation de la réunion précédente, pas de question.

1. Présentation de Guillaume SAPHARY, technicien de rivière

M Guillaume SAPHARY a pris son poste le 01/02/20. Originaire de Dordogne, il possède une formation qualifiante de technicien de rivière, au cours de sa formation il a effectué un stage au sein du SMETAP. Il a précédemment exercé à ce poste pour la Communauté d'Agglomération Val de Garonne à Marmande.

2. Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats

Le compte administratif 2019 a été présenté par M GREZIS, qui, après avoir répondu aux différentes questions, s'est retiré pour le vote.

Compte administratif

Fonctionnement dépenses		BP 2019	CA 2019
0 11	Charges à caractère général	18 800,00	12 279,98
012	Charges de personnel	95 200,00	82 906,51
65	Charges de gestion courante	8 750,00	8 074,09
66	Charges financières	1 000,00	659,82
67	Titre annulé sur exercice antérieur	125,00	-
O22	Dépenses imprévues	3 094,50	-
042	Opération d'ordre / amortissement	1 128,47	1 128,37
023	Virement à la section d'investissement	20 715,79	-
Total dépenses de fonctionnement		148 813,76	105 048,77



Fonctionnement recettes		BP 2019	CA 2019
O13	Atténuation de charges	2 300,00	-
70	Produits de services	100,00	-
74	Subventions et participation	107 370,00	110 857,64
758	Mise à disposition logements	800,00	997,11
002	Excédent antérieur reporté fonc	38 243,76	-
Total recettes fonctionnement		148 813,76	111 854,75

Investissement dépenses		BP19	CA 19
16	Emprunt auprès des établissements de crédit	30 700,00	2 344,01
20	Immobilisations incorporelles	13 900,00	1 692,00
21	Immobilisations corporelles	13 200,00	4 598,00
O20	Dépenses imprévues	2 493,44	-
Total dépenses investissement		60 293,44	8 634,01

Investissement recettes		BP19	CA 19
10	Dotations fonds divers et réserves	-	83,00
O13	Subventions	23 566,00	-
23	Immobilisations en cours	-	4 161,60
O40	Amortissements	1 128,47	1 128,37
001	Résultats investissements reportés	14 883,18	-
021	Virement de la section de fonctionnement	20 715,79	-
Total recettes investissement		60 293,44	5 372,97

2.1. Remarques et questions

- Le document préparatoire envoyé a été modifié au niveau d'opérations d'ordre (articles R1068 et R002) pour intégrer les restes à réaliser.
- Etat des restes à réaliser au 31/12/2019 (les subventions pour l'étude du bassin versant de la Nauze n'étaient pas encore conventionnées, les dépenses pour cette étude sont celles de l'acompte) :

Dépenses d'investissement

Article	Objet de la dépense	Montant inscrit au budget	Restes à réaliser
2031	Frais d'études : Etude affluents	25 900,00 €	12 000,00 €
	Frais d'études : Bassin versant de la Nauze		12 000,00 €
Total			24 000,00 €

Recettes d'investissement

Article	Objet de la recette	Montant inscrit au budget	Restes à réaliser
1322	Subvention Région (étude cours d'eau affluents)	6 100,00	4 500,00 €
1323	Subvention Département (étude cours d'eau affluents)	3 466,00 €	2 150,00 €
1328	Subvention Agence de l'Eau (étude cours d'eau affluents)	8 300,00 €	5 300,00 €
TOTAL			11 950,00 €

La différence des restes à réaliser est intégrée dans le calcul de la délibération d'affectation des résultats, soit 12 050 €.



2.2. Délibération

Délibération n°2020-03-1 : Compte de gestion 2019

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion 2019, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des votants,

- constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget pour l'année 2019,
- approuve le compte de gestion 2019
- autorise le Président à signer le compte de gestion 2019.

Délibération n°2020-03-2 : Compte administratif 2019

Le comité syndical examine le compte administratif 2019, présenté par M. GREZIS, en accord avec le compte de gestion fourni par Mme SALAUD, receveuse syndicale.

	Dépenses	Recettes	Différence
Fonctionnement	105 048,77	111 854,75	6 805,98
Investissement	8 634,01	5 372,97	- 3 261,04
TOTAL	113 682,78	117 227,72	3 544,94

Après départ de M. GREZIS, et sous la présidence de M. LALUE, le comité syndical délibère, vote :

Contre : 0 abstention : 0 pour : 25

Et approuve le compte administratif 2019.

Délibération n°2020-03-3 : affectation des résultats

Le comité syndical, après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats cumulés se présentent comme suit :

Résultats cumulés de clôture 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'invtt en 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé de clôture de 2019
Fonctionnement	38 243,76 €		6 805,98 €	45 049,74 €
Investissement	14 883,18 €	-	- 3 261,04 €	11 622,14 €
TOTAL	53 126,94 €	-	3 544,94 €	56 671,88 €

Restes à réaliser – investissement :

Dépenses	Recettes	Soldes
24 000 €	11 950 €	- 12 050 €

Délibère, vote, et à l'unanimité des votants, décide d'affecter pour les besoins de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2020, au compte R1068 le montant de 427,86 €.

Pour rappel, le report à la section de fonctionnement au compte R 002 est de 44 621,88 €.



3. Budget primitif 2020

Le président a présenté lors de la réunion le BP 2020, par article, et en comparaison avec le CA 2019. Ce budget est globalement plus important que les années précédentes.

3.1. Remarques et questions

- Pour information, les travaux réalisés en régie ne sont pas valorisés dans le budget.
- Une augmentation des dépenses apparaît aux 2 articles 6236 et 2158, liée à la sensibilisation et l'animation : édition d'un document de présentation du syndicat, et d'un guide du riverain, création d'un module d'animation à destination des scolaires et d'une exposition.
- La variation du montant de l'acompte de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en fonctionnement est due à la date de demande d'acompte tardive en 2019.
- Participation des communautés de communes aux investissements sur leur territoire : le programme est proposé à celles-ci en septembre-octobre (avant le vote de la taxe GEMAPI) et doit obtenir leur accord pour être réalisé.
- Le chapitre 041 (dépenses et recettes d'investissement) correspond à l'intégration de l'étude sur les affluents.

3.2. Délibération

Délibération n°2020-03-4 : Budget primitif 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
0 11	Charges à caractère général	20 900,00
012	Charges de personnel	125 100,00
65	Charges de gestion courante	8 500,00
66	Charges financières	1 525,00
67	Titre annulé sur exercice antérieur	125,00
O22	Dépenses imprévues	3 746,88
042	Opération d'ordre / amortissement	1 145,60
023	Virement à la section d'investissement	17 064,40
Total		178 106,88

Recettes de fonctionnement		
O13	Atténuation de charges	2 300,00
74	Subventions et participations	130 935,00
758	Mise à disposition logements	250,00
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	44 621,88
Total		178 106,88



Dépenses d'investissement		
16	<i>Emprunt auprès des établissements de crédit</i>	30 000,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	51 000,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	34 600,00
O20	<i>Dépenses imprévues</i>	3 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	41 004,00
TOTAL		159 604,00

Recettes d'investissement		
10	<i>Dotations fonds divers et réserves</i>	100,00
013	<i>Subventions</i>	56 240,00
16	<i>Emprunts</i>	32 000,00
040	<i>Amortissements</i>	1 145,60
001	<i>Résultats investissements reportés</i>	11 622,14
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	17 064,40
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	41 004,00
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	427,86
TOTAL		159 604,00

Le comité syndical délibère, vote,
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
et approuve le budget présenté.

4. Secteurs du bassin versant Dordogne karstique non adhérents au SMETAP

Il existe 3 zones qui ne sont, à priori, pas couvertes par la GEMAPI.

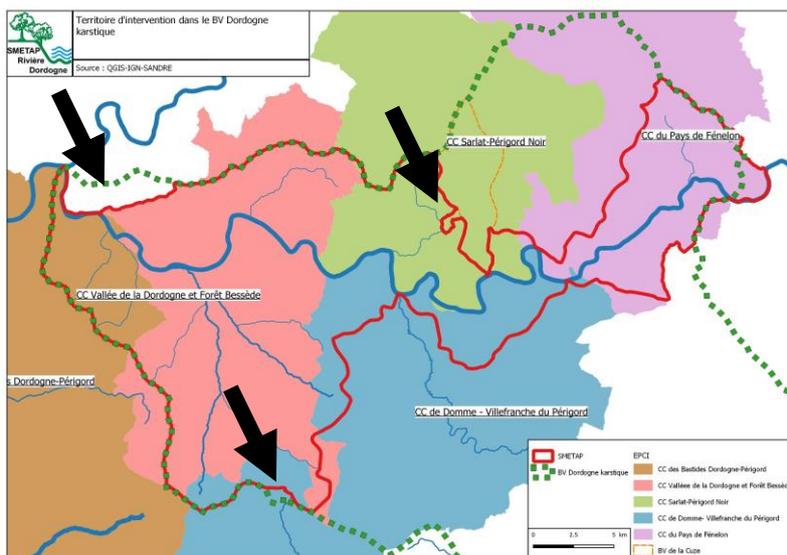
- Communes de St Chamassy, Limeuil et Audrix, pour une surface de 11,8 km². Ce secteur présente des zones intéressantes en termes de projets : bras morts, gravières, zones humides et parcours de pêche.
- Commune de Prats du Périgord (1,3 km² dans le bassin versant de la Nauze).
- Commune de Sarlat (1,3 km² dans le bassin versant du Pontou).

Pour ces 2 derniers, il sera possible de régulariser la situation ultérieurement, lors d'une éventuelle modification des statuts.

Pour les communes de St Chamassy, Limeuil et Audrix (Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme), nous pourrions proposer une adhésion ou une convention. Les modalités financières et de représentativité au sein du comité syndical étant alors différentes.

Remarques et questions

M BONNEFON a présenté les modes de gestion choisis afin de répondre à la prise de compétence GEMAPI sur le territoire de la CCPF : adhésion au SMETAP et au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, conventionnement avec le syndicat en cours de structuration pour le cours d'eau de la Borrèze, affluent de la Dordogne dans le département du Lot.



5. Synthèse de la programmation 2020

PPG axe Dordogne :

- Actions initialement programmées pour 2020.
- Actions reportées de 2019 (chantiers entreprises).
- Etat des lieux, diagnostic, rencontres avec les acteurs et propositions d'interventions sur les 2 nouvelles communautés de communes adhérentes (Dordogne et affluents).

PPG « Affluents de la Dordogne 2020-2024 »

- Actions prévues année 1, sauf report à 2021 des travaux de restauration de la continuité écologique du Moulinal, sur le Moulant.
- Etude sur la mise en place de deux répartiteurs sur les ruisseaux du Moulant et du Pontou : cout évalué à 4 000 € (bureau d'étude).
- Décolmatage et évacuation de rémanents forestiers sur le Pontou, le Treuil, le ruisseau du Coux : 3 000 € (entreprise et régie)
- Plantations / restauration de ripisylve sur le Moulant et le Vert : 500 € (entreprise)
- Suivi Indice Poisson Rivière : 1 000 € (pris en charge par la Fédération de Pêche 24)
- Communication générale : 1 000 € (R)
- Impression et diffusion de documents : 2 500 € (E)
- Création d'outils de communication pour manifestations : 2 000 € (E).

Etude du bassin versant de la Nauze

- Bureau d'étude GEONAT.
- Durée prévue : 18 mois
- Réunion de lancement (comité de pilotage) le 17/02/2020.
- Accompagnement du bureau d'étude lors des prospections terrain (état des lieux) dès avril.



Répartition des missions entre les 2 techniciens de rivière :

Cette répartition n'est pas stricte. Les chantiers en régie sont réalisés en commun.

	Technicien 1 (Christophe)	Technicien 2 (Guillaume)
PPG Axe Dordogne en cours (2017- 2021)	Axe Dordogne (75 Km de berges) : <ul style="list-style-type: none"> ■ CCSPN ■ CCVDFB ■ CCBDP 	
Actualisation du PPG avec le nouveau territoire d'intervention Etat des lieux / diagnostic / propositions d'intervention.	Prospections / état des lieux uniquement.	Dordogne (61 Km de berges) : <ul style="list-style-type: none"> ■ CCPF ■ CCDV Affluents (40 Km de ruisseaux) : <ul style="list-style-type: none"> ■ CCPF ■ CCDV
PPG Affluents 2020 - 2024	En partage secteur aval : CCVDFB + CCBDP	En partage secteur amont : CCSPN
Etude du bassin versant de la Nauze et ses affluents	Suivi EDL avec bureau d'étude.	

Clôture

En clôture, M GREZIS a remercié l'ensemble des employés ainsi que les délégués pour leur participation et leur implication tout du long de ce mandat et a invité les présents à partager le verre de l'amitié.